

CHARTRE
DROITS et DEVOIRS
des
LYCEENS et des LYCEENNES

CHARTRE des DROITS et des DEVOIRS des LYCEENS et des LYCEENNES

Le Lycée est un lieu d'instruction, d'éducation, de vie collective et d'apprentissage de la citoyenneté et de la vie en société où s'appliquent les valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité. La mise en pratique de ces valeurs au sein du Lycée permet d'offrir un cadre de vie protecteur et propice aux apprentissages et à la réussite de tous.

Pour cela, chacun·e doit connaître, s'approprier et appliquer le Règlement Intérieur du Lycée qui procède à la fois :

- **en toute conformité, des textes internationaux ratifiés par la France, des dispositions constitutionnelles, législatives et réglementaires de la République et en particulier du Code de l'Éducation,**
- **et des mesures organisationnelles adaptées aux spécificités du contexte local.**

La présente Charte reprend ainsi, sous une forme simplifiée, les principaux éléments du règlement intérieur dont votre signature atteste votre prise de connaissance et votre engagement à le respecter.

Ces règles sont les fondements du « vivre ensemble » au sein de la communauté scolaire du lycée.

Chaque lycéen, chaque lycéenne, mineur·e ou majeur·e dispose d'un certain nombre de droits. Il, elle, a en contrepartie des devoirs et des obligations qu'il, qu'elle, doit s'engager personnellement à respecter dans la classe, dans l'établissement et à ses abords, et dans tout lieu public où ses actions ne peuvent être détachées de sa qualité de lycéen, de lycéenne.

Le respect de l'ensemble de ces règles contribue ainsi à :

- **instaurer un climat de vie scolaire serein et favorable aux études et à l'épanouissement de chacun·e au sein de l'établissement,**
- **développer une confiance partagée entre adultes et lycéens, lycéennes,**
- **Créer un esprit de solidarité et de respect entre tous les membres de la communauté scolaire.**

Responsable de l'ordre dans l'établissement et à ses abords, mais aussi habilité à intervenir sur des faits imputables aux lycéens, lycéennes, hors établissement scolaire, il appartient au Chef d'établissement, ainsi qu'à tous les Personnels investis de l'autorité, (professeurs, personnels d'éducation et de vie scolaire, agents territoriaux et administratifs), de veiller au respect des droits et devoirs de chacun·e et à l'application de la Règle Commune.

La signature du lycéen, de la lycéenne, majeur·e ou mineur·e, ainsi que celles de ses représentants légaux, attestent de la lecture et de l'entière acceptation de ce texte(*) et conditionnent la validité de l'acte d'inscription ou de réinscription.

Signature du lycéen, de la lycéenne

Signatures de ses représentants légaux

(*) Ce texte a été validé le **mardi 23 juin 2020** par le Conseil des délégués pour la Vie Lycéenne (CVL)
et adopté le **jeudi 2 juillet 2020** par le Conseil d'administration

JE SUIS UN CITOYEN LYCEEN, UNE CITOYENNE LYCEENNE MAJEUR·E ou MINEUR·E

J'AI LE DROIT	J'AI LE DEVOIR
1. d'exercer les prérogatives de la majorité civile, si j'ai plus de 18 ans.	<ul style="list-style-type: none"> • de satisfaire, majeur·e comme mineur·e, à toutes les obligations scolaires.
2. au respect de ma personne et de mon image	<ul style="list-style-type: none"> • de respecter les autres quel que soit leur âge, leur sexe et leur statut (professeurs, assistants d'éducation, personnels administratifs et de service, élèves...), • de faire preuve de savoir vivre et de courtoisie (user d'un langage policé, m'excuser lors d'un retard, éteindre mon téléphone portable avant l'entrée en classe, en étude, au cdi, proscrire les démonstrations ostensibles d'affection, avoir une tenue vestimentaire décente et appropriée y compris par forte chaleur, ne pas porter de couvre-chef à l'intérieur des locaux...).
3. de m'exprimer librement et d'être écouté·e	<ul style="list-style-type: none"> • de ne pas porter atteinte à la liberté et à la dignité des autres et de les écouter (demander la parole sans interrompre professeur ou camarade), • de ne pas tenir des propos injurieux, diffamatoires ou discriminatoires (à caractère raciste, sexiste, homophobe...).
4. de représenter mes camarades, d'être représenté·e, de participer à la vie du lycée	<ul style="list-style-type: none"> • d'assumer mon rôle d'électeur·trice, de délégué·e et de représentant·e de mes pairs (= mes camarades).
5. d'être informé·e	<ul style="list-style-type: none"> • de prendre connaissance de l'information reçue et de la diffuser.
6. de me réunir, de m'exprimer collectivement, c'est-à-dire de publier et d'afficher dans le respect des règles en vigueur	<ul style="list-style-type: none"> • d'informer au préalable l'Administration du Lycée (CPE, Direction) afin d'obtenir les autorisations nécessaires pour tout affichage, publication, ou réunion, • de respecter les emplacements réservés à l'expression des élèves (panneaux d'affichage).
7. d'être protégé·e contre les agressions physiques et morales	<ul style="list-style-type: none"> • de ne pas user de violence (verbale, physique, psychologique...) d'en réprover l'usage par les autres et de signaler à un personnel de l'établissement toute violence dont je suis témoin, • de ne pas introduire dans l'enceinte du lycée toute arme ou objet dangereux, • de ne pas introduire, consommer, faire commerce dans le lycée, comme à ses abords, des substances prohibées ou pouvant altérer mon comportement (stupéfiants, boissons alcoolisées, énergisantes ...), • de prendre des précautions contre le vol.
8. à une prévention sanitaire et sociale	<ul style="list-style-type: none"> • de me respecter moi-même, • de venir au Lycée dans un état de santé me permettant de suivre les cours, • d'informer l'infirmière de tout traitement médical, • de me rendre à l'infirmierie seulement en cas de nécessité, • de ne pas quitter le lycée sans l'autorisation de l'infirmière et/ou des CPE, et une décharge si je suis malade, • de ne pas fumer dans l'enceinte du lycée y compris des cigarettes électroniques.
9. à la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • de ne jamais toucher au matériel de sécurité sauf en cas de nécessité absolue, • de ne pas circuler à l'intérieur de l'établissement avec un moyen de déplacement à roulettes.
10. à un cadre de vie propre et agréable	<ul style="list-style-type: none"> • d'observer un comportement éco-citoyen, • de ne pas dégrader les matériels et locaux, • de respecter la propreté des espaces verts, des abords du lycée des lieux de travail (salles de cours et d'étude), de restauration, de loisirs, de circulation (cour, couloirs) d'utiliser les poubelles (papiers, emballages, gobelets...), • de respecter les règles d'hygiène (toilettes, hygiène corporelle, tenue vestimentaire, etc.), • de ne pas gaspiller les aliments au self, • de ne pas accéder aux salles avec boissons ou nourriture.

JE SUIS UN, UNE ELEVE RESPONSABLE

J'AI LE DROIT	J'AI LE DEVOIR
1. de recevoir un enseignement laïc sans aucune pression idéologique, politique ou religieuse, dénué de toute préoccupation mercantile	<ul style="list-style-type: none"> • de ne pas faire de propagande, • de respecter la laïcité et les idées des autres, • de faire preuve de tolérance et d'objectivité, • de ne pas me livrer à une activité commerciale.
2. à ce que soient assurés tous les cours inscrits à l'emploi du temps	<ul style="list-style-type: none"> • d'être ponctuel-le, d'assister à tous les cours, d'effectuer tous les travaux demandés par les professeurs, de signaler à la Vie Scolaire mes absences et mes retards, de les justifier par écrit dès mon retour, et de rattraper les cours et les évaluations, • de disposer du matériel nécessaire, d'avoir une tenue appropriée aux activités (blouse en sciences expérimentales, tenue d'EPS, tenue d'atelier...).
3. à une aide financière en cas de nécessité (bourses, Fonds Social Lycéen)	<ul style="list-style-type: none"> • de payer les frais d'hébergement et certaines activités scolaires et périscolaires à caractère facultatif si j'y participe, • de réparer dégradations et préjudices commis.
4. de recevoir aide et conseils dans mon travail scolaire et d'accéder aux ressources pédagogiques du lycée (CDI – salles informatiques)	<ul style="list-style-type: none"> • de manifester de la bonne volonté, de la motivation, de participer aux activités de soutien proposées au lycée, • de réaliser de manière studieuse et approfondie le travail demandé à la maison, • d'adopter une posture correcte et une attitude studieuse dès le début du cours, • de n'avoir aucun appareil électronique ni visible ni allumé en cours, excepté ceux expressément demandés par mon professeur (calculatrice ...), • de respecter les consignes des professeurs et de ne pas perturber les cours (bavardages, commentaires intempestifs, déplacements ou prise de parole sans autorisation, etc.), • de disposer d'un agenda PAPIER et d'y noter le travail à faire.
5. à ce que mon travail, ma progression, mes compétences soient évalués	<ul style="list-style-type: none"> • de participer à toutes les évaluations et de rendre tous les travaux demandés dans les délais, • de ne pas tricher ou frauder.
6. à des informations et des conseils sur l'orientation et les poursuites d'études, la vie et l'activité du lycée	<ul style="list-style-type: none"> • de réfléchir à mon avenir et d'élaborer mon projet personnel d'orientation post 2nde, post BAC, • de transmettre les informations qui me sont données à mes responsables légaux par le biais du carnet de correspondance, • d'utiliser l'environnement numérique de travail dans toute son étendue. • de respecter les procédures d'orientation (remise des documents, délais, etc.).
7. de choisir des options et des activités périscolaires facultatives	<ul style="list-style-type: none"> • d'assister toute l'année à toutes les options et activités auxquelles je me suis inscrit-e en début d'année, y compris facultatives, • d'être assuré-e pour participer aux activités non obligatoires.
8. de profiter des plages de liberté laissées par l'emploi du temps et de sortir du lycée	<ul style="list-style-type: none"> • de gérer avec intelligence le temps libre en faisant preuve de responsabilité et d'autonomie dans les espaces de travail (études – CDI) ou de détente, • d'éviter, dans et hors de l'établissement, les activités susceptibles d'être dangereuses ou de causer des dégradations aux biens ou aux personnes (Boule de neiges, jeux de ballons, conduite dangereuse aux abords de l'établissement...)
9. de participer, si j'y suis autorisé-e par mes parents, à des activités complémentaires aux cours, à l'intérieur ou à l'extérieur du lycée	<ul style="list-style-type: none"> • d'offrir, par un comportement correct, une image positive du lycée, lors de déplacements pédestres ou en transport en commun, pour rejoindre le lycée ou le lieu d'une activité pédagogique organisée sur ou hors temps scolaire.